



## **BROCANTE VIDE GRENIER**

**du 10 juillet 2022 à PORT-DES-BARQUES**

# **Règlement pour les exposants.**

Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par les participants professionnel ou particuliers.

1. Il est interdit de vendre toute arme à feu, les animaux de toutes sortes et tous produits illicites.
2. Les transistors ou toute musique d'ambiance ne sont pas autorisés.
3. Pour respecter la réglementation, tous les prix doivent être affichés.
4. L'exposant accepte le règlement concernant notamment les particuliers, voulant participer à ce vide-greniers à savoir, limiter leurs engagements à 2 manifestations de même nature par an selon la réglementation en vigueur.
5. Les professionnels inscrits au registre commerce ou autoentrepreneur etc... peuvent participer à cette brocante.
6. Les produits vendus sont personnels et ne peuvent pas faire l'objet d'achat pour la circonstance.
7. La mise en place se fait à partir de 5 h du matin jusqu'à 9 h 00.
8. Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site.
9. L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.
10. Le Comité des fêtes de l'estuaire organisateur se réserve le droit de placer et d'attribuer les emplacements.
11. Afin d'éviter tous litiges avec les exposants, il ne sera délivré aucun emplacement préférentiel.
12. Aucun matériel ne sera fourni (tables, chaises, parasols etc.....)
13. En cas de mauvais temps, la brocante sera maintenue sans remboursement, sauf sur annulation ou avis défavorable de la préfecture.

---

Téléphone brocante : 07.81.19.91.48

Courriel : reservation.cfe@gmail.com